MODULE 6

SOMMAIRE DES CACHETS

Le chef d'orchestre, le directeur musical, le soliste, le musicien seul, reçoivent le double du cachet de base d'un musicien.

Tarif	Application	19 septembre 2025	1er novembre 2025	1er novembre 2026
A1	Cachet de base du musicien	462 $	468 $	476 $
A2	Cachet de diffusion	231 $	234 $	238 $
A3	3 heures de travail	231 $	234 $	238 $
A4	Cachet de diffusion à 50 %	115 $	117 $	119 $
A5	Cachet de diffusion à 25 %	58 $	59 $	60 $
A6	2 heures de travail	154 $	156 $	158 $
A7	1 heure de travail	77 $	78 $	79 $
A8	Extraits/3 minutes	310 $	315 $	320 $

Tarif	Application	19 septembre 2025	1er novembre 2025	1er novembre 2026
B1	Séance de 3 heures	416 $	422 $	428 $
B2	25 musiciens ou plus	377 $	383 $	389 $
B3	Séance pour indicatif (jusqu'à 3 minutes pour 3 ans)	695 $	706 $	716 $
B4	Séance avec AME/heure	506 $	513 $	521 $
B5	Programmation/heure	377 $	383 $	389 $
B6	Répétition/2 heures	139 $	141 $	143 $
B7	Heures additionnelles/heure	70 $	71 $	72 $
B8	Séance de superposition sonore	232 $	236 $	239 $
B9	Séance spéciale	232 $	236 $	239 $
B10	Figuration/8 heures	484 $	492 $	499 $
B11	Figuration et enregistrement	520 $	528 $	536 $
B12	Extraits/minute – orchestre seulement *Voir la note ci-dessous	1 818 $	1 845 $	1 873 $
B13	Extraits/30 secondes supplémentaires – orchestre seulement *Voir la note ci-dessous	909 $	923 $	937 $
B14	Extrait/3 minutes *Voir la note ci-dessous	310 $	314 $	319 $

* Note : Répartition effectuée par la FCM entre les musiciens au prorata (article 21.16).

Tarif	Application	19 septembre 2025	1er novembre 2025	1er novembre 2026
C1	60 minutes ou moins	231 $	234 $	238 $
C2	61-120 minutes	310 $	314 $	319 $
C3	121-150 minutes	387 $	393 $	399 $
C4	Opéra, ou plus de 151 minutes	465 $	472 $	479 $

CACHETS MINIMAUX POUR LES ARRANGEMENTS ET L'ORCHESTRATION

Cachet minimal équivalant à deux (2) minutes de musique

Nombre de musiciens	Tarif par minute de musique	Tarif par minute de musique	Tarif par minute de musique
	19 septembre 2025	1er novembre 2025	1er novembre 2026
1-5	63 $	64 $	65 $
6-9	89 $	90 $	92 $
10-14	125 $	127 $	129 $
15-20	178 $	181 $	183 $
21-25	241 $	244 $	248 $
26-35	366 $	371 $	377 $
36-49	392 $	398 $	404 $
50+	424 $	430 $	437 $

Ces tarifs s'appliquent à toutes les formations musicales, sauf s'ils sont écrits pour :

a) Des ensembles à cordes, à vents ou à bois de vingt (20) musiciens ou moins : 150 $ par minute.
b) Un divisi pour ensemble à cordes compte pour un maximum de deux (2) musiciens.
c) Les parties pour piano, harpe ou célesta équivalent à deux (2) musiciens.
d) Chaque ligne vocale équivaut à un (1) musicien.

Les tarifs horaires des arrangeurs et/ou orchestrateurs doivent seulement s'appliquer aux ajustements effectués lors des répétitions, aux modifications et aux ajouts dans d'autres situations où les tarifs, basés sur la durée de la musique, sont inapplicables (convocation minimale de deux (2) heures) : Tarif horaire A7.